

PREMIERE ET DEUXIEME ANNEE COMMUNE

GRILLE HORAIRE 1^{ère} ANNEE COMMUNE

FORMATION COMMUNE	• Religion catholique	2 h
	• Français*	6 h
	• Néerlandais*	4 h
	• Mathématique*	4 h
	• Education physique	3 h
	• Etude du milieu	4 h
	• Sciences	3 h
	• Education par la technologie	1 h
	• Education artistique (musique)	1 h
ACTIVITÉS COMPLEMENTAIRES	• Latin	2 h
	• Education artistique (dessin)	1 h
	• Mathématique	1 h
Total		32 h

GRILLE HORAIRE 2^{ème} ANNEE COMMUNE

FORMATION COMMUNE	• Religion catholique	2 h
	• Français*	5 h
	• Néerlandais*	4 h
	• Mathématique*	5 h
	• Éducation physique	3 h
	• Étude du milieu	4 h
	• Sciences	3 h
	• Éducation artistique (dessin)	1 h
	• Éducation par la technologie	1 h
ACTIVITÉS COMPLEMENTAIRES	• Latin	4 h
	• Socio-économie	2 h
	• Labo sciences	2 h
	• Expression artistique	2 h
	• Français : expression orale et/ou écrite	2 h
Total		32 h

* Pour ces disciplines, une heure de remédiation est intégrée dans l'horaire.
Elle est gratuite et accessible à tout élève qui en éprouve le besoin.